

## Séance publique du 12 juin 2007

### Délibération n° 2007-4160

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Parc de stationnement du Gros Caillou - Jalonnement - Convention avec la Ville**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc de stationnement du Gros Caillou a été ouvert courant mars 2007.

Le jalonnement des parkings relève de la compétence de la communauté urbaine de Lyon pour toute nouvelle implantation ou toute modification d'équipements existants déjà propriétés de la Communauté urbaine. Cependant, dans ce secteur, le jalonnement général a été réalisé par la ville de Lyon qui a implanté toute la signalisation routière et en assure donc la gestion.

Aussi, en application du code général des collectivités territoriales, est-il proposé de verser à la ville de Lyon, pour la réalisation par celle-ci du jalonnement du parking du Gros Caillou, une participation financière d'un montant équivalent au coût réel hors taxes de ces travaux.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une participation financière à la ville de Lyon pour la réalisation du jalonnement du parc de stationnement du Gros Caillou, sous forme de subvention d'un montant maximum de 25 000 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention correspondante.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1356 d'un montant total de 444 400 €.

**4° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2007 et 2008 - compte 204 140.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,